



Bulletin de préconisation n°17 du 23/10/24

Réalisé par le : 

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2024>.

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatons>.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



SPÉCIAL Mouche de l'olive

Drôme - ALERTE

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à l'activité des mouches sur le département. Les populations de mouches et les dégâts augmentent fortement. Observez la situation de dégâts sur vos vergers pour définir vos stratégies : récolte olive de table, récolte huile, protections, stratégie de récolte précoce.

Autres secteurs – POINT DE VIGILANCE

Les conditions climatiques sont assez favorables à l'activité des mouches et au risque d'augmentation des dégâts. Les situations sont hétérogènes selon les secteurs, les variétés, les charges des arbres et les niveaux de protection. Observez la dynamique des populations (piégeage) et les dégâts sur vos vergers pour définir vos stratégies : protections, stratégie de récolte précoce.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



Mouche de l'olive

Observations

D'après le BSV n°17 :

- Sur la Drôme, le risque est **très fort**.
- Sur les autres secteurs, le risque est **modéré à très fort** selon les situations (secteurs, variétés, charges des arbres, niveaux de protection, ...).

Préconisations

DRÔME

- Si votre verger a été bien protégé jusqu'à maintenant (dégâts de piqûres avec développement larvaire inférieur à 10 %), il est important de continuer à protéger votre récolte d'olive de table en combinant les stratégies phytosanitaires disponibles.

Comme des pluies sont annoncées dans les prochains jours, vos barrières minérales risquent d'être lessivées. Comme la dynamique des mouches sur votre secteur est importante, il est conseillé de réaliser un traitement adulticide (Synéis appât en AB / deltaméthrine ou lambda cyhalothrine en PFI) au minimum 24 à 48 h avant les précipitations afin de diminuer l'activité et les populations de mouche pendant la période où les barrières minérales ne peuvent être renouvelées (risque de lessivage par les pluies). Dès que les conditions climatiques redeviennent favorables, renouveler vos barrières minérales pour maintenir un niveau de protection suffisant jusqu'à la récolte. Si vous suivez précisément la dynamique des population de mouche sur vos parcelles vous pouvez également continuer les stratégies adulticides, attention toutefois aux délais avant récolte.

- Si votre verger est significativement attaqué (dégâts supérieurs à 10 %), vous avez deux possibilités :

- Soit votre niveau de dégâts actuel est malgré tout économiquement acceptable et vous pouvez continuer à protéger vos olives jusqu'à la récolte comme indiqué ci-dessus ;

- Soit votre niveau de dégâts est trop important, vous devez alors opter pour la stratégie de récolte précoce pour une destination huile. Dans ce cas, il est primordial de réaliser vos récoltes dès la date du ban de l'olivaision de l'AOP Huile de Nyons communiquée par votre Syndicat. Après la mi-novembre les olives récemment piquées s'abîmeront vite (dégâts sur la qualité des huiles) et risquent de tomber (perte de récolte).

Dans ce cas seulement de trituration de début de campagne, la protection 2024 contre la mouche peut être stoppée.

AUTRES SECTEURS

- Si les mouches sont actives sur votre secteur et que les dégâts sont en augmentation, il est nécessaire de protéger vos vergers. Plusieurs stratégies sont possibles :

► Stratégie barrière minérale

- Si des pluies sont prévues sur votre secteur, vos barrières minérales risquent d'être lessivées. Il est conseillé dans cette situation de réaliser un adulticide (Synéis Appât en AB, Lambda-cyhalothrine ou deltaméthrine en PFI) au minimum 24h à 48h avant les pluies pour limiter l'activité des mouches et l'augmentation des dégâts. Dès que la situation climatique redeviendra favorable et en fonction de la dynamique des mouches et de votre date de récolte, il faudra renouveler vos barrières minérales. Attention aux Délais Avant Récolte.

- S'il n'y a pas de pluies annoncées sur votre secteur, assurez vous que vos barrières minérales soient toujours efficaces.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



► **Stratégie aduIticide**

Renouvelez votre protection selon la dynamique des mouches, des délais avant récolte et du nombre d'applications autorisées.

► Si vous ne pouvez pas ou ne voulez pas continuer à protéger vos vergers, il convient d'opter pour la stratégie de récolte précoce. Dans la majorité des cas, il est conseillé de récolter vos arbres avant le 15 Novembre (le cycle complet de la mouche de la pique au trou de sortie nécessite 3 semaines). Contactez votre moulin pour connaître ses modalités d'ouverture et de réception de vos récoltes.

• Si vous n'observez pas de dégâts et que la dynamique des mouches est faible sur votre secteur, vous pouvez définir vos dates de récolte en fonction de vos objectifs de production.



Maturité

Rappels

Nous avons donné quelques renseignements par variété dans l'Infolive N°16. Mais les derniers échantillons traités en début de cette semaine confirment nettement la précocité de la maturité sur cette campagne. Par exemple, de nombreux lots d'Aglandau ont fourni, contre toute attente, du fruité mûr alors que d'habitude à cette période on a plutôt du fruité vert. Cette tendance est confirmée sur toutes les variétés.

Malheureusement, la teneur en eau des olives est encore à un niveau exceptionnellement élevé, et par conséquent les rendements en huile sont très bas.

En conclusion, si on veut faire une huile de qualité, que ce soit vis-à-vis de la mouche ou des caractéristiques du fruité, il faut accepter ces rendements faibles et par conséquent un coût de trituration (ramené au litre d'huile) plus important que d'habitude.